

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	CAMPMAS CYRIL
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	042Z0218 <i>Campmas Cyril</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	INSPECTION ET CONTROLE TECH AUTO 209 ROUTE DE CHARLIEU 42300 - ROANNE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S042Z023
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	10/01/2023
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>
AUDITEUR STAGIAIRE	Frédéric Lafay <i>Frederic Lafay</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : AJ-258-CY Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
 Date de mise en circulation : 30/12/2009 N° PV : 23185466

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
22185258	13/12/2022	RAS	
22185275	15/12/2022	RAS	
22185283	15/12/2022	RAS	
22185293	16/12/2022	RAS	
22185301	19/12/2022	RAS	
22185337	23/12/2022	RAS	
22185352	26/12/2022	RAS	
22185361	27/12/2022	RAS	
22185383	29/12/2022	RAS	
22185389	31/12/2022	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 10/01/2025
-----------------------------	---

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.